

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOFIPECHE DE CORNOUAILLE 3

Société anonyme au capital de 2 870 576 €.
Siège social : Bureau Océane, 2, allée Saint Guénolé, 29000 Quimper.
441 079 332 R.C.S. Quimper.
N°INSEE 441 079 332 00018.

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Les actionnaires de la société Sofipêche de Cornouaille 3 sont avisés qu'une assemblée générale ordinaire annuelle est convoquée au siège social, le 29 juin 2006 à 14 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

- Rapports du conseil et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation des résultats.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par un actionnaire ou par son conjoint ou d'y voter par correspondance.

Pour pouvoir participer ou se faire représenter à cette assemblée, les titulaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte cinq jours avant la date fixée pour cette assemblée.

Les actionnaires souhaitant utiliser la faculté de vote par correspondance pourront demander, par lettre recommandée avec avis de réception, un formulaire auprès de la société, au plus tard six jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Les formules de vote par correspondance et de pouvoir seront adressées aux actionnaires inscrits en comptes nominatifs. Le formulaire dûment rempli devra parvenir à la société trois jours au moins avant la date de la réunion.

Le président directeur général.

0608862